



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 3 juin 2019 à 20h07, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Pour des raisons de santé, le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, demande à ce que la séance soit présidée par Mme Annick Corbeil, maire suppléant.

Le maire suppléant, Mme Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2019

### **4. Adoption des comptes**

### **5. Période de questions**

### **6. Correspondance**

### **7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**

### **8. Administration**

8.1 Rapport du maire sur les faits saillants et la situation financière de la municipalité

8.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2019 - Inscription

8.3 Aviseurs légaux – Changement d'étude légale

8.4 Conseil sans papier – Remplacement d'une tablette

8.5 Adoption - Projet de règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jude

8.6 Avis de motion - Règlement numéro 447-5-2019 modifiant le règlement numéro 447-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

### **9. Sécurité publique**

9.1 Association des pompiers volontaires de Saint-Jude – Versement de la cotisation annuelle

9.2 Service incendie – Motion de félicitations à M. Jocelyn Ménard pour ses 40 ans de services

9.3 Comité de travail consultatif - Règlement G-200 - Autorisation

9.4 Service incendie – Achats divers

9.5 Schéma de risque incendie – Visites résidentielles programme de vérification des avertisseurs de fumée – Offre de services de la MRC des Maskoutains

9.6 Sécurité civile – Achat d'une génératrice permanente au Centre communautaire

### **10. Transport**

10.1 Voirie – Pavage de la rue Ménard – Décompte no 2 – Autorisation de paiement

10.2 Voirie – Pavage de la rue William-Houde – Décompte no 2 – Autorisation de paiement

10.3 Voirie – Rang Fleury – Mandat à Gestimaction inc.

10.4 Voirie – Fossé de la Grande Ligne – Demande d'autorisation pour l'installation d'un avaloir de drainage

### **11. Hygiène du milieu et environnement**

Aucun point

### **12. Aménagement et urbanisme**

12.1 Ventes de garage – 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2019

12.2 Partage d'une ressource en urbanisme – Déclaration d'intérêt

12.3 Rue Cusson – Projet de lotissement du lot 2 709 215 – Engagement de la municipalité

### **13. Loisirs, culture et famille**

13.1 Parc Elphège-Filiatrault, terrains de soccer et de balle – Installation de toilettes

13.2 Zone Loisir Montérégie – Cotisation annuelle

13.3 Parc du Centre communautaire – Installation d'un abreuvoir

### **14. Autres sujets**

### **15. Rapport des élus - Information**



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

16. Période de questions  
17. Clôture de la séance

2019-06-159

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

- 10.4 Voirie – Fossé de la Grande Ligne – Demande d'autorisation pour l'installation d'un avaloir de drainage

D'AJOUTER le point suivant :

- 9.7 Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Renouveau – Déclaration d'intérêt de participation

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-06-160

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MAI 2019

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-161

#### 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 MAI 2019

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-162

### 4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2019 avec les faits saillants suivants:

<b>SOMMAIRE MAI</b>	
salaires nets	24 734.09 \$
comptes du mois déjà payés	20 320.34 \$
comptes du mois à payer	216 705.98 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>261 760.41 \$</b>

Appels des pompiers:

30-04-2019	680, rang Thiersant	Assistance feu de garage	Saint-Aimé
11-05-2019	1706, route de Michaudville	Vérification de fumée à Ferme du dindon	Saint-Jude
13-05-2019	702, rang St-Amable	Entraide avec Régie du nord des Maskoutains	Saint-Barnabé
17-05-2019	1369, rue St-Joseph	Feu de véhicule	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

## 6. CORRESPONDANCE

- 3 mai 2019: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 24 avril 2019.
- 23 mai 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Demande de publier sur le site internet de la municipalité la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats.
- 27 mai 2019: MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS - Accusé de réception de la résolution 2019-05-141.
- 28 mai 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation

## 7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mai 2019 préparé par monsieur Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment.

## 8. ADMINISTRATION

### 8.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018, ainsi que le rapport du vérificateur externe. Je ferai la description sommaire des projets d'immobilisation réalisés en 2018.

#### 1. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE DE 2018

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 166 720 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 902 130 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 342 474.00 \$. Des investissements en infrastructure ont été réalisés à même les sommes du surplus accumulé non affecté, lequel est passé de 586 264 \$ à 339 178 \$ au 31 décembre 2018.

#### 2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme Laplante Brodeur Lussier inc. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jude.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jude et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

#### 3. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2018



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2018 a été marquée par les réalisations suivantes :

- Création d'un parc de planches à roulettes ;
- Ouverture des jeux d'eau ;
- Aménagement de trois entrées adaptées à l'édifice municipal (bureau municipal, CLSC et Centre communautaire);
- Aménagement d'une nouvelle salle de bain adaptée ;
- Aménagement du sentier pédestre au parc Elphège Filiatrault et ajout de bancs ;
- Rénovation de la cuisine pour la rendre conforme aux normes MAPAQ ;

Tous ces investissements ont fait de 2018 une année exceptionnelle en matière de rénovation et d'amélioration de nos infrastructures.

Ce 3 juin 2019

Le maire suppléant Annick Corbeil

2019-06-163

## 8.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur le maire Yves de Bellefeuille, Mme la conseillère Anolise Brault et Mme la conseillère Annick Corbeil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription des trois membres du conseil à ce congrès et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 799.00\$ par personne, pour un montant total de 2 397.00\$ taxes en sus;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 1 407.00\$ taxes en sus, pour 3 nuits, à l'*Hôtel Acadia*, le déjeuner étant inclus dans le coût d'hébergement;

Les frais de déplacement, de stationnement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-164

## 8.3 AVISEURS LÉGAUX – CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 21 mai 2019 de la part du cabinet *Monty Sylvestre conseillers juridiques*, et qui informe la municipalité que les avocates et avocats quitteront le cabinet *Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.* afin de se joindre au cabinet *Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.* ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à poursuivre le mandat avec les professionnels qui changeront de cabinet ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le transfert au cabinet **Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.** de l'ensemble des dossiers sous la responsabilité des avocats qui se joignent à cette équipe, et ce, en version papier et électronique, confirmant ainsi dans un même temps, le retrait des mandats confiés à ces professionnels au cabinet *Monty Sylvestre conseillers juridiques inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-165

## 8.4 CONSEIL SANS PAPIER – REMPLACEMENT D'UNE TABLETTE

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle tablette IPAD afin de remplacer celle de Mme la conseillère Annick Corbeil.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 414 «administration - Informatique».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-166

**8.5 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE**

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* (article 331 de la *Loi sur les cités et villes*) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Jude désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 mai 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 522-2019 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 447-5-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Maxim Bousquet, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à modifier le règlement 447-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité.

Séance tenante, la directrice générale dépose le projet de règlement. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettant que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification, la Municipalité souhaite réviser son tarif de vente de drapeaux Carillons suite à l'augmentation du prix du fournisseur.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2019-06-167

**9.1 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 200\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-168

**9.2 SERVICE INCENDIE – MOTION DE FÉLICITATIONS À M. JOCELYN MÉNARD POUR SES 40 ANS DE SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Ménard, pompier à temps partiel est entré en



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1979 au Service de sécurité incendie de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT son engagement et son travail exemplaires au sein de la brigade ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Ménard mérite des félicitations pour toutes ces années à servir et protéger la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal remercie et félicite monsieur Jocelyn Ménard, pompier à temps partiel, pour ces 40 ans de services distingués au sein du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-169

## 9.3 COMITÉ DE TRAVAIL CONSULTATIF - RÈGLEMENT G-200 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains tenue le 26 mars 2019, une discussion entre les membres du comité concernant l'uniformisation de l'application de la réglementation municipale sur le territoire de la MRC des Maskoutains suggère la création d'un comité de travail consultatif permanent ayant pour mandat de travailler sur la réglementation du G-200, et ce, dans le but de faciliter son uniformisation sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de travail, sous la supervision du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains, fera des recommandations de modifications du règlement G-200 à ce dernier qui les fera à son tour au conseil;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer d'une meilleure adhésion de la part de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains, il y a lieu que plusieurs intervenants s'impliquent dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux recommandations, les municipalités membres de la MRC des Maskoutains auront l'opportunité de pouvoir adopter, en tout ou en partie, les dispositions de ce règlement générique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Nancy Carvalho, directrice générale, à participer à ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER et d'autoriser la candidature de Mme Nancy Carvalho à titre de membre du comité de travail consultatif permanent ayant pour mandat de travailler sur la réglementation du G-200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-170

## 9.4 SERVICE DES INCENDIES – ACHATS DIVERS

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les achats suivants :

DESCRIPTION	PRIX (TX EN SUS.)
Housses de siège pour camion #540	399.94\$
2 Gaffes de 8' avec poignée en D (148.08\$ / ch.)	296.16\$
<b>Total</b>	<b>696.10\$</b>

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 525 «pompiers – ent. et réparation véhicules» et 02 22000 649 «pompiers – équipement et fournitures».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-06-171

## 9.5 SCHÉMA DE RISQUE INCENDIE – VISITES RÉSIDENTIELLES PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE – OFFRE DE SERVICES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE le schéma de risques incendie est en vigueur depuis le 14 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de ce schéma, les pompiers devront visiter les bâtiments classifiés comme étant à risque faible;

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité du personnel pour effectuer ces visites sur le territoire de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la MRC des Maskoutains en date du 9 mai 2019 à l'effet d'embaucher une ressource formée pour effectuer les visites de prévention résidentielles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les visites initialement prévues en 2018 en plus de celles visées en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont conscients qu'une telle aide pourrait soulager la tâche des pompiers;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le mandat de vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens initialement prévus à l'an 7 du schéma (mandat de rattrapage) au tarif de 15\$ par visite effectuée ;

QUE les pompiers de la brigade poursuivent la vérification des résidences prévues à l'an 8 du schéma.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «pompiers – frais déplacement, congrès».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-172

## 9.6 SÉCURITÉ CIVILE – ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE PERMANENTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique (ci-après MSP);

CONSIDÉRANT QUE les articles 8 et 9 dudit règlement stipulent que *la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans son centre de coordination ainsi qu'à son centre de services et d'hébergement temporaire pour les victimes ;*

CONSIDÉRANT l'article 10 dudit règlement qui exige *qu'une municipalité locale doit être en mesure d'offrir aux victimes des services d'accueil, d'information, d'hébergement temporaire, d'alimentation et d'habillement ;*

CONSIDÉRANT QUE les génératrices actuelles ne sont pas en mesure de fournir suffisamment d'électricité pour assurer le fonctionnement des divers services essentiels lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie «Groupe Maska» pour l'achat d'une génératrice fixe de 100 KW ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de respecter ce règlement dont la date d'entrée en vigueur est le 9 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat d'une génératrice fixe intérieure de marque Cummins avec une puissance 100 KW auprès de la compagnie Groupe Maska, pour un montant de 29 700\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 «SECURITE CIVILE» en



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté «sécurité civile» ainsi que les sommes résiduelles du poste 02 21000 441 «SERVICES - SURETE DU QUEBEC».

Mme la conseillère Annick Corbeil demande le vote sur cette question.

VOTES DES CONSEILLERS : 6 POUR 1 CONTRE

Mme la conseillère Annick Corbeil demande que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

2019-06-173

## 9.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – RENOUELEMENT – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. TRANSPORT

2019-06-174

### 10.1 VOIRIE – PAVAGE DE LA RUE MÉNARD – DÉCOMPTE NO 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2, en date du 30 mai 2019, des dépenses reliées aux travaux de pavage de la rue Ménard effectués par la firme *Pavages Maska inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 31 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)* et que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 6 393\$;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 48 437.22\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte progressif numéro 2.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté à la rue Ménard.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-175

## **10.2 VOIRIE – PAVAGE DE LA RUE WILLIAM-HOUDE – DÉCOMPTE NO 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2, en date du 30 mai 2019, des dépenses reliées aux travaux de pavage de la rue William-Houde effectués par la firme *Pavages Maska inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)* et que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 3 607\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 14 648.73\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte progressif numéro 2.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté à la rue William-Houde ainsi qu'au surplus accumulé non-affecté.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-176

## **10.3 VOIRIE – RANG FLEURY – MANDAT À GESTIMACTION INC.**

CONSIDÉRANT la complexité des travaux à survenir dans le rang Fleury;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent analyser les différentes options réalisables afin d'obtenir une solution durable et à coût raisonnable;

CONSIDÉRANT la proposition de M. Sylvain Latour, propriétaire de la firme Gestimaction, à l'effet d'accompagner la Municipalité dans ses recherches à titre de chargé de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE PERMETTRE à la directrice générale de requérir, au besoin, les services de M. Sylvain Latour de la firme Gestimaction inc., le tout selon un budget initial de 2 500\$ pour le type de travaux visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10.4 VOIRIE – FOSSÉ DE LA GRANDE LIGNE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN AVALOIR DE DRAINAGE**

Point reporté

### **11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

Aucun point.

### **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2019-06-177

## **12.1 VENTES DE GARAGE – 31 AOÛT, 1<sup>er</sup> ET 2 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2019;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans le journal local seulement, sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-178

## **12.2 PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME – DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis et la Ville de Saint-Ours désirent embaucher une ressource en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis et la Ville de Saint-Ours souhaite connaître l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à participer à ce projet d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Gestim se termine le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude à bénéficier des services d'une ressource en urbanisme qui serait embauchée par la municipalité de Saint-Louis, et ce à raison d'une journée par semaine pour l'année 2019 et 2 journées par semaine pour l'année 2020.

D'EXIGER que la ressource détienne un titre d'urbaniste reconnu par l'Ordre des Urbanistes du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-179

## **12.3 RUE CUSSON – PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT 2 709 215 – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 709 215 situé au 825 rue Cusson, M. Paul Lafrenaye, projette de procéder à un lotissement du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures actuelles pour les services d'aqueduc, d'égout et pluvial ne se rendent pas au nouveau lot projeté qui serait situé au bout de la rue Cusson;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

DE S'ENGAGER à desservir le futur lot avec les services d'égout, d'aqueduc et de pluvial lorsque des démarches concrètes seront entreprises par le propriétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**

2019-06-180

### **13.1 PARC ELPHÈGE-FILIATRAULT, TERRAINS DE SOCCER ET DE BALLE – INSTALLATION DE TOILETTES**

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatraul, les terrains de soccer et de balle sont fortement utilisés pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER deux (2) toilettes chimiques, soit une près des terrains de balle et de soccer et l'autre au parc Elphège-Filiatrault;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de la compagnie Les cabinets Maska pour une période de cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est de 1 610.00, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-181

## 13.2 ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE – COTISATION ANNUELLE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisir Montérégie au montant de 25.40 \$ pour la période 2019-2020 ;

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au montant de 82.59 \$, plus les taxes applicables ;

DE NOMMER le coordonnateur des loisirs, à titre de personne responsable de la municipalité ;

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70195 670 «Loisirs – bureau»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-06-182

## 13.3 PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION D'UN ABREUVOIR

CONSIDÉRANT le nombre d'activités qui ont lieu sur les terrains sportifs du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé la Déclaration d'Urgence Climatique et souhaite réduire l'utilisation de bouteilles d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un abreuvoir est nécessaire ;

CONSIDÉRANT les prix reçus pour deux modèles différents;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACHETER et d'installer un abreuvoir de marque Source Oméga au prix de 985\$ taxes et livraison en sus. L'abreuvoir sera installé sur le mur extérieur de la cabane de balle.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Ent. et réparation parc»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. AUTRES SUJETS

Aucun point

## 15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2019-06-183

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h00.



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Annick Corbeil, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

*Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.*